

Des cours Oasis dans le Cantal : répondre ensemble aux enjeux climatiques.

climat arbre eau
échanges enfant biodiversité
développement
partage végétal expérimenter
santé épanouissement



Note méthodologique

Co-construction du programme d'usage des cours d'école
Septembre 2023



La démarche Cours OASIS :

Le point de départ de ce projet est inspiré des projets OASIS développés par le CAUE de Paris. Ces projets visent à **transformer la façon de concevoir les cours de récréation** en y associant la communauté pédagogique et les enfants, tout en intégrant de nouveaux paramètres liés au **réchauffement climatique** : matériaux perméables, pleine terre, forte présence de la végétation, ombre, installation de fontaines et d'équipements plus ludiques ; pour faire de ces cours de véritables oasis urbaines.

Ainsi le CAUE du Cantal et le CPIE de Haute Auvergne ont choisi de mener une **expérimentation** sur deux écoles du département afin de mettre en place un projet co-construit de cours oasis en mesurant tout au long de la démarche les impacts sociaux et environnementaux de tels projets.

Deux écoles auront l'opportunité de prendre part à cette démarche pour imaginer leur future cours oasis.

Dans chacune des écoles sélectionnées une classe sera désignée « ambassadrice » et aura l'opportunité de participer à des **ateliers de co-conception de la cour afin de faire émerger, au sein de l'école, le programme des usages de la future cour.**

Ces classes auront en charge de recueillir la parole de leurs camarades d'école mais également de l'ensemble des usagers de la cour et de proposer des scénarios d'aménagement sous la forme de photomontage et de maquettes. Un vote au sein de l'école associant les parents d'élèves permettra de déterminer les priorités de la communauté scolaire pour les futurs aménagements de sa cour.

Le CAUE et le CPIE assureront l'animation des divers ateliers et temps d'échanges et proposeront aux enseignants des outils de sensibilisation aux enjeux climatiques : expériences, fiches pédagogiques supports, films, ouvrages... etc...

Les partenaires

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

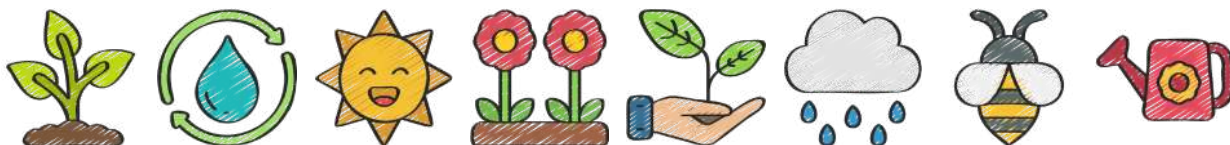
« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ». (Article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) ;

Le CAUE a pour le but de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Créé à l'initiative du Conseil Départemental le 14 juin 1978, c'est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public ;

Le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement (...). (Article 6 la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) ;

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique



et répond aux enjeux de société.

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions)

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, il a pour objets de contribuer, avec les acteurs des territoires (élus, habitants, services techniques des collectivités...) au changement de comportement de la société en faveur d'une **transition écologique** et, en favorisant tous les partenariats, d'apporter des réponses aux enjeux environnementaux de son territoire, le département du Cantal.

Il privilégie pour cela des **démarches participatives impliquant de façon active les différents publics**. Il leur amène les ressources adaptées permettant de renforcer leur pouvoir d'agir en matière d'environnement et de développement durable.

Force d'initiatives, le CPIE de Haute - Auvergne a un rôle d'échanges, de sensibilisation, d'animation, de pédagogie, mais aussi d'appui à la réflexion et d'accompagnement des constructions partagées des projets pour le développement durable du territoire.

Ambitions des projets oasis :

- 1 Remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants et des adolescents.** Il s'agit de concevoir des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, dans les meilleures conditions.
- 2 Lutter contre, et s'adapter au changement climatique,** dans une logique de sobriété vis à vis des ressources et des matériaux utilisés, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie urbaine soutenable avec une place centrale laissée à la nature.
- 3 Sensibiliser adultes et enfants au respect de l'environnement et des autres,** par une relation quotidienne et durable avec des espaces naturels et dans un cadre partagé.
- 4 Penser la cour comme lieu d'incitation à bouger,** afin de favoriser la santé globale des enfants au sens de la définition de l'OMS (1946) : un bien être physique, mental et social.

L'espace de cour transformé a vocation à être le support de jeux, d'apprentissages, de découvertes et de rencontres. Et cela, en temps scolaire et périscolaire, mais également lors des moments d'ouverture aux quartiers, pour développer de nouveaux usages et favoriser le lien social.

Co-concevoir les cours Oasis

Il s'agit d'**impliquer les élèves et les adultes de l'établissement scolaire dans le processus**, afin d'intégrer un savoir-faire d'usage et une connaissance du lieu, acquis avec l'expérience quotidienne.



Associer les usagers, premiers impactés, favorise les échanges entre acteurs ainsi que la cohérence du projet et peut prévenir des conflits.

Les objectifs de la co-conception sont :

- ▶ La sensibilisation des élèves et des adultes aux enjeux de résilience et aux objectifs du projet ;
- ▶ La réalisation d'un état des lieux des usages avant transformation ;
- ▶ L'identification des besoins des enfants et des adultes pour la nouvelle cour ;
- ▶ L'anticipation d'une appropriation et de la gestion des nouveaux espaces par les utilisateurs

Programme des actions de co-conception et méthodologie

Les ateliers des enfants

Les ateliers avec les enfants ont pour objectif de faire émerger des préconisations d'aménagement en suivant une démarche de projet. Les ateliers permettent d'établir un diagnostic d'usages des cours, sur la base d'observations et d'enquêtes conduites par les enfants auprès de l'ensemble des usagers de l'espace.

La **sensibilisation aux enjeux climatiques ainsi qu'aux enjeux de santé-environnement** renforcée par l'apport de références par le CAUE et le CPIE permettent aux enfants de matérialiser leurs intuitions et de comprendre les enjeux principaux d'une cour de récréation.

Les élèves (en groupes de projet) formalisent ensuite des propositions pour les aménagements futurs à travers des photomontages (et des maquettes).

Ateliers sur le temps scolaire : 7 séances d'ateliers de 1h30 pour les scolaires (1 classe)

- ▶ **Séance 1** : Introduction à l'atelier, sensibilisation au changement climatique et présentation des caractéristiques des cours oasis, co-animation CAUE et CPIE
- ▶ **Séance 2** : diagnostic biodiversité et climat de la cour d'école, animation CPIE
- ▶ **Séance 3** : Diagnostic des usages et de l'état de la cour, animation CAUE
- ▶ **Séance 4** : Enquête auprès des usagers de la cour (directeur/trice, élèves, agents de service), animation CAUE
- ▶ **Séance 5** : Intentions de projet - plan et photomontage, matérialité des sols et références, animation CAUE
- ▶ **Séance 6** : Projet - maquette, animation CAUE
- ▶ **Séance 7** : Projet - maquette, animation CAUE
- ▶ **Séance 8** : Restitution auprès des classes et de la communauté éducative animation CAUE

Points de vigilance : les éventuelles « incompatibilités sanitaires » : choix d'espèces végétales sans pollens allergisants, stockages d'eau couverts ou avec moustiquaire (risque moustique tigre), luminosité suffisante des locaux intérieurs...



Ateliers sur le temps périscolaire : 3 séances d'ateliers de 1h30.

- ▶ **Séance 1** : sensibilisation au réchauffement climatique
- ▶ **Séance 2** : sensibilisation à la place de l'activité dans la santé
- ▶ **Séance 3** : sensibilisation à la place de l'environnement dans la santé

Médiation avec la communauté éducative

3 ateliers d'échanges sur les projets sont proposés : au démarrage du projet afin de présenter la démarche, au moment de la définition des intentions du projet et enfin après la restitution pour un échange critique constructif. (parents, enseignants, atsm, élus, employés communaux...)

Le choix

Temps de présentation des projets et vote de l'ensemble des élèves, des parents et de l'équipe pédagogique afin de faire émerger le programme de la future cour et ses attendus.

Accompagnement des services techniques

La finalité de la démarche est la définition d'un plan programme destiné à compléter le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) à partir duquel le marché des entreprises sera lancé.

Planning prévisionnel :

- ▶ **1^{er} semestre 2023** : choix des deux établissements
- ▶ **septembre 2023 mars 2024** : co-construction des projets dans les écoles
- ▶ **mars 2024 à septembre 2024** : projets et chantiers

Ambition de ce projet pilote à l'échelle du département : servir d'exemple

Mesurer l'impact climatique du projet

Un diagnostic climatique sera mené pour évaluer la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain et le confort d'été, par l'analyse et la comparaison de mesures avant/après travaux.

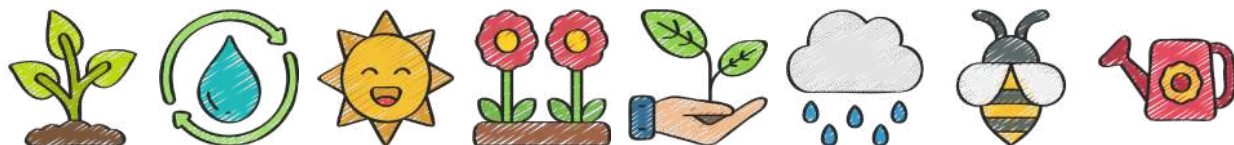
Deux stations météorologiques seront installées pour une mesure significative de la température d'été. La méthodologie a été basée sur l'analyse de la différence entre deux stations, l'une connaissant un changement environnemental (située dans la cour) et l'autre non (située dans l'espace public à proximité).

Mesurer l'impact sur la biodiversité du projet

Sur la base de mesures observatoire avant /après un comptage et un classement des espèces présentes dans la cour sera réalisé.

Mesurer l'impact social du projet et le bien-être des utilisateur

Sur la base d'observation de l'appropriation de la cour et des conflits présents avant et après travaux + enquête de satisfaction auprès des élèves, des parents et de l'équipe enseignante.



Références

